

LA GAZETTE DES EP

belleville - amandiers - pelleport

N°1 - octobre 2021

Édito :

L'écrivain·e public·que intervenant·e social·e p. 1

Le coin des partenaires :

Le Point d'Accès aux Droits du 20^e p. 2

L'agenda des permanences EP du territoire p. 5

ÉDITO

Fonction écrivain·e public·que (EP) : quel rôle dans le champ de l'action sociale ?

Dans une société où l'écrit demeure prépondérant et où les démarches se numérisent, l'EP intervenant·e social·e opère indubitablement en faveur de l'accès, du maintien et du respect des droits sociaux. Il/elle en est un rouage essentiel pour de nombreux·ses habitant·es. L'accès à l'information est un droit fondamental. Pour exercer ce droit, la compréhension du français écrit est nécessaire, ce dont ne semblent pas toujours tenir compte les instances administratives ou juridiques. L'EP devient donc le garant de ce droit fondamental. Or l'EP intervenant·e social·e agit au nom de l'usager, d'où l'importance d'une pratique éthique.

Depuis la fin des années 90, l'écrivain·e public·que vient pallier l'engorgement de l'accueil des organismes d'action sociale qui, face à l'augmentation des publics en difficulté ne peuvent plus répondre à la demande des usager·es en matière d'écriture. Aujourd'hui, la réduction des effectifs de ces organismes, et la dématérialisation à outrance, renforcent le besoin des habitant·es de faire appel à un·e EP pour ses fonctions de rédacteur·trice d'informateur·trice et d'orientateur·trice, auxquelles s'ajoute la facilitation numérique.

L'EP intervenant·e social·e est donc un·e assistant·e administratif·ve qui ne se substitue ni aux assistant·es sociaux·ales, ni aux professionnel·es du droit, etc. En revanche, sa polyvalence et sa proximité avec les habitant·es en font un·e interlocuteur·trice privilégié. Il apparaît donc comme essentiel de lui donner les moyens de travailler en partenariat avec les autres acteurs de l'accès aux droits. Ce pour l'accès, le maintien et le respect des droits sociaux des habitant·es.

L'EP est un·e spécialiste de l'écrit dont la mission est d'aider à communiquer par l'écrit au sens large. De ce fait, ses activités sont diverses (intervention sociale, aide aux entreprises, récits de vie, ateliers d'écriture, etc.). La pratique professionnelle est validée par une licence d'état : à la [Sorbonne-Nouvelle](#) et à l'[université de Toulon](#).



LE PAD 20^E

Mardi 12 octobre 2021 :

Rencontre avec Cécile Michaux, coordinatrice du PAD 20^e

Nous remercions chaleureusement Cécile Michaux, juriste et coordinatrice du PAD 20^e qui nous a reçues ce jour pour nous informer sur les services proposés et répondre à nos questions.

Le PAD, qu'est-ce que c'est ?

Le PAD, Point d'Accès aux Droits, est une structure municipale gérée par une association – Droits d'urgence en ce qui concerne le PAD 20^e – dans le cadre d'un marché de service public. Le PAD abrite une équipe fixe de juristes généralistes et d'associations spécialisées qui donnent des informations et des consultations juridiques gratuites. Il propose également des permanences d'avocat·es, de notaires, du/de la délégué·e de la Défenseure des droits, du/de la représentant·e du Médiateur de la Ville, d'associations spécialisées, etc. Les professionnel·les juridiques aident les usager·es et les accompagnent dans leurs démarches qui relèvent du droit, donnent accès à des médiations.

Droits d'urgence est une association humanitaire créée en 1995 ayant pour objet la lutte contre l'exclusion par l'accès au droit. Droits d'urgence gère le PAD 20^e, le PAD 13^e et le PAD 18^e. L'association intervient également :

- en milieu pénitentiaire : PAD à Fresnes et à La Santé
- auprès des personnes en situation de précarité souffrant de troubles psychiques et/ou psychiatriques (dispositif Accès aux Droits et à la Santé Mentale : ADMSM).
- par le biais des Relais d'Accès aux Droits (RAD) mis en place dans diverses structures associatives et institutionnelles sur Paris (certain·es CASVP*, MJD**, PAD, PSA, maisons des aîné·es et des aidant·es (M2A), centres d'hébergement, hôpitaux, etc.).

Remarque : les RAD sont essentiellement réservés aux personnes suivies et/ou orientées en interne.

*Le CASVP 20^e ne possède plus de RAD (il en existe un au CASVP 12^e)

** Les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) sont gérées par le Ministère de la Justice. En plus des juristes, avocat·es, notaires, etc., on peut y rencontrer un·e Délégué·e du Procureur de la République (pour les personnes auxquelles une peine alternative aux poursuites pénales est proposée).

Il existe trois MJD dans Paris : 10^e, 17^e, 15^e.

Rencontrer un·e professionnel·le du droit au PAD 20^e :

L'accueil s'effectue sur rendez-vous pris soit par téléphone (à privilégier), soit par mail si la demande est clairement exprimée. Le planning de rendez-vous s'ouvre le lundi pour la semaine suivante, il est de fait difficile de les joindre ce jour-là.

L'équipe du PAD 20^e :

L'organisation du lieu repose sur trois personnes salarié·es à temps plein : Cécile Michaux, la coordinatrice (en remplacement de Marie Artzimovitch actuellement en congé maternité), et deux chargé·es d'accueil – une seule pour l'instant, recrutement en cours pour l'accueil renforcé des personnes victimes de violences conjugales ([voir l'offre](#)). Le PAD 20^e est historiquement impliqué dans la lutte des violences faites aux femmes. Ouvert en 2006, il est identifié comme structure référente dans ce domaine depuis 2007.

Les professionnel·les du droit au PAD 20^e :

Distinguo : un·e juriste est une plume juridique. Il/elle donne des informations, mais ne plaide pas. Un·e avocat·e conseille et peut plaider.

- Des représentant·es de la Ligue des Droits de l'Homme (un·e par semaine),

- **Des avocat-es du barreau de Paris** : droits divers (famille, travail, étranger-es, etc.).
Bientôt : une nouvelle permanence aide aux TPE (très petites entreprises) et PME – ouverte également aux associations – pour aide à la trésorerie, assurances, difficultés financières, questions sur contrats de travail, bailleur de l’entreprise, etc. suite à la crise et jusqu’en 2022.
Les avocat-es qui donnent les permanences ne sont pas toujours les mêmes et apportent avant tout information et conseil aux usager-es.
- **Une équipe de juristes généralistes** de l’association Droits d’urgence
- **Des juristes spécialisés** :
 - o du CIDFF : Centre d’Information sur les **Droits des Femmes et des Familles**. Cette permanence est principalement à destination des personnes victimes de violences conjugales.
 - o de l’ADIL (Agence Départementale d’Information sur le **Logement**).
 - o de Paris **aide aux victimes** (infractions pénales, catastrophes et accidents collectifs, accidents de la voie publique avec infraction).
 - o de La Ligue des Droits de l’homme en faveur du **droit des étranger-es**, en complément des juristes généralistes. Les juristes informent, aident à la constitution de dossiers, peuvent accompagner et suivre les personnes, les aider à faire d’éventuels recours.
 - o de l’association Léo Lagrange pour le **droit de la consommation** (opérateurs téléphoniques, litiges avec les banques, informations concernant le surendettement, etc.).
 - o des délégué-es de la **Défenseure des droits** (médiation avec les services publics, discriminations et droits de l’enfant).
 - o une représentante du **Médiateur de la Ville de Paris** (litiges avec les services administratifs parisiens, dont les bailleurs sociaux de la ville de Paris).

Remarque : de nombreuses institutions possèdent leur propre médiateur-trice qui doit être saisi-e en premier lieu. Le Médiateur de la Ville de Paris ou la Défenseure des droits n’est saisi-e qu’en cas d’échec de cette première démarche.

L’orientation des usager-es par le PAD 20^e :

Les juristes restent dans le domaine du droit. Ils/elles réorientent donc leur public dès que la situation présentée sort de ce champ d’intervention.

- Vers les **AS du CASVP** pour toute démarche relevant de leurs compétences et qui peuvent parfois réaliser certains recours simples, ne nécessitant pas de forme juridique et nécessitant plutôt d’expliquer la situation sociale de la personne.
- Vers le **PIMMS**, qui partage les locaux avec le PAD et la MVAC (Maison de la Vie Associative et Citoyenne), rue Ramus, pour toute aide aux démarches administratives et numériques et notamment pour remplir les dossiers de surendettement.
- Vers les **associations d’aide aux dossiers retraite** présentes à la Mairie du 20^e (association Ressac, l’ADIPR : Association pour la Diffusion de l’Information aux Préretraités et Retraités).
- Vers les **écrivain-es public-ques** lorsque la demande de l’usager-e concerne un premier recours (demande d’informations et de médiation à l’instance visée) qui ne nécessite pas une intervention juridique. L’association Hestia, tenue par des étudiant-es d’Assas, propose une permanence d’écrivain-e public-que au sein même du PAD. C’est donc prioritairement vers elle que sont orienté-es les usager-es dont la situation nécessite l’aide d’un-e EP. Pour des raisons de proximité, le PAD oriente également vers les EP de la Mairie du 20^e (sur rendez-vous uniquement au 01.43.15.21.66). Les horaires des permanences à la Mairie restent aléatoires, soumis aux disponibilités des bénévoles qui interviennent.

L’utilisation d’une fiche de liaison :

Ce n’est pas une pratique véritablement utilisée au PAD 20e, cependant Cécile nous confirme que cet outil pourrait être utile.

Quels partenariats opportuns entre EP et juristes ?

Respecter ces diverses étapes d'interventions permet à chacun-e d'utiliser au mieux ses compétences dans ces dossiers sensibles où la moindre erreur peut avoir une répercussion dramatique pour l'utilisateur. Il ne faut pas oublier que juriste et EP restent la plume de l'utilisateur qui porte seul-e la responsabilité de son dossier.

- Surendettement :

1. Le/la juriste vérifie l'éligibilité du dossier et indique les pièces à joindre.
- 2. L'EP aide l'utilisateur à remplir le dossier.**
3. Le/la juriste peut suivre le dossier après réception de la réponse.

- Naturalisation :

1. En amont, le juriste peut vérifier que les personnes remplissent les conditions pour effectuer une demande et liste les pièces à joindre
- 2. L'EP aide à la rédaction du dossier et à l'obtention des divers documents nécessaires**
3. Le/la juriste vérifie que le dossier est complet avant d'être soumis à l'autorité compétente

- DALO

1. Le/la juriste, de l'ADIL ou généraliste, peut vérifier que l'utilisateur remplit les conditions pour faire une demande DALO et renseigne le bon critère pour la demande.
- 2. L'EP remplit le dossier et formalise le premier recours avec l'utilisateur (= dépôt initial de la demande).**
3. Le/la juriste reprend le dossier en cas de rejet ou pour saisir le tribunal administratif en cas d'acceptation non honorée dans les délais prévus par la procédure (6 mois en Ile-de-France), ou encore dans le cadre d'un recours en indemnité.

Infos pratiques PAD 20^e :

18, rue Ramus - 01.53.27.37.40
contact.pad20@droitsdurgence.org

Accueil sur RDV uniquement

lundi : 14h00 à 17h30
mardi à jeudi : 9h30 à 12h30 / 14h00 à 17h30
vendredi : 9h30 à 12h30

prochains rdv EP

ÉCHANGE DE PRATIQUES

mi-novembre ou début décembre

QUALIFICATION

Rôle et posture de l'EP

novembre

L'EP numérique

décembre

formations diverses

WATIZAT

[Informer et orienter les personnes exilées](#)

CRÉSUS

[Surendettement](#)

(suivre les liens proposés)

AGENDA DES PERMANENCES D'ÉCRIVAINES PUBLICQUES

- AIDE ADMINISTRATIVE BELLEVILLE AMANDIERS PELLEPORT -

LÉGENDE : lieu de la permanence / organisme intervenant *si différent du lieu* (1 à 3 = perm. simultanées) - modalité rdv - spécificité

	MATIN	APRÈS-MIDI	
LUNDI	- AmCo 20°CChaise (2) sur rdv - CFFC (3) sans rdv	- AmCo 20°CChaise / PADAMOQ (2) sans rdv - migrants - Archipelia (1) sans rdv - Autremonde (variable) sans rdv - MBB (2) sans rdv - amendes jeunes - UNRPA (2) sur rdv - retraite	LUNDI
MARDI	- ACB (1) sur rdv - Archipelia (1) sans rdv - MBB (1) sans rdv - AmCo 20°CChaise / UNRPA (3) sur rdv - retraite	- Foyer 15 rue Bisson / AMI (1) sans rdv - MBB (2) sans rdv - Relais de Ménilmontant (1) sur rdv - AmCo 20°CChaise / UNRPA (3) sur rdv - retraite	MARDI
MERCREDI	- UNRPA (3) sur rdv - retraite	- AmCo 20°CChaise (1) sur rdv - Autremonde (2) sans rdv - MBB (2) sans rdv - Relais de Ménilmontant (1) sur rdv - UNRPA (1) sur rdv - retraite	MERCREDI
JEUDI	- AmCo 20°CChaise / PADAMOQ (2) sans rdv - migrants - ACB (1) sur rdv - CFFC (3) sans rdv	- Accorderie (variable) sur rdv - AmCo 20°CChaise (1) sur rdv - AmCo 20°CChaise / APEIS (1) sur rdv 1 jeudi/2 - chômeurs - AMI (1) sur rdv - MBB (2) sans rdv - Relais de Ménilmontant (1) sur rdv - UNRPA (2) sur rdv - retraite - Relais de Ménilmontant (1) sur rdv	JEUDI
VENDREDI	- Archipelia (3) sans rdv	- Autremonde (variable) sans rdv - MBB (2) sans rdv - emploi	VENDREDI
SAMEDI		- AmCo 20°CChaise (2) sur rdv - MBB (2) sans rdv	SAMEDI

ACB (ass. de Culture Berbère)
Accorderie du Grand Belleville
Amandiers Connexion / La 20° Chaise (AmCo 20°CChaise)

AMI (ass. de Médiation Interculturelle)
Archipélia
Autremonde

CFFC (Chinois de France - Français de Chine)

MBB (centre socioculturel Maison du Bas Belleville)

Relais de Ménilmontant (centre social des Rigoles)

UNRPA (Union nationale des retraités et des personnes âgées)

Nadia Lebig __ 01.43.58.23.25 __ 37 bis rue des Maronites
Nelly __ 07.69.09.03.55 __ 43 rue des Panoyaux
Loubna Chaoui - Anne Largeaud __ 09.73.19.59.83
__ 71 rue des Amandiers

Ibrahima __ 06.43.47.31.98 __ 17 rue Henri Chevreau
01.47.97.02.96 __ 17 rue des Envierges

Karen Mejia __ 07.66.66.04.39 __ 30 rue de la Mare
Bruno Schwartz __ 01.83.91.86.31 __ 45 rue de Tourtille

Iheb Soulimi __ 01.43.66.64.56 __ 5 rue de Tourtille
Madeleine Nowakowska __ 01.47.97.62.81 __ 70 rue des Rigoles
Marina Petrella __ 06.36.10.78.85

LA GAZETTE DES EP / belleville - amandiers - pelleport

N° 1 - octobre 2021

rédaCTion : association DÉLire - asso.delire@gmail.com - www.asso-delire.org